

La Forêt du Sauvage



Visorando



Randonnée n°2975982

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Parcours balisé N°78.

Fontaines : je ne boirais pas de ton eau ?

Et pourtant depuis le lavoir à impluvium jusqu'aux Bidons, de sources en rus, l'eau est omniprésente.

Durée :	2h15	Difficulté :	Facile
Distance :	6,90 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	100 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	99 m	Région :	Puisaye
Point haut :	321 m	Commune :	Fontaines (89130)
Point bas :	231 m		

Description

Départ depuis le parking de la salle des fêtes située à la sortie Nord du village.

(D/A) À la sortie du parking, partir en direction du bourg de Fontaines. Atteindre rapidement l'intersection de quatre voies en empruntant le trottoir de droite. Traverser la rue principale et descendre la rue en direction de Lalande. Au premier croisement, virer sur la gauche et tout de suite, partir sur la droite sur une vingtaine de mètres. Prendre le chemin de gauche dit Chemin Saint-Laurent ou Chemin du Lavoir.

(1) Prendre le sentier qui conduit au lavoir. Dos à ce dernier, tourner à droite. La voie devient semi-enherbée, semi-goudronnée. Elle passe au bord d'une demeure. Arrivé au croisement en T, partir sur la gauche dans le chemin terreux et encaissé par la suite.

(2) Couper la route qui part en direction des Varennes. Conserver l'accotement gauche qui longe la route principale. Passer le long de la propriété des Platières. À la lisière du bois, continuer tout droit. Laisser un chemin sur la gauche et une entrée de propriété sur la droite. Atteindre pratiquement la fin du bois.

(3) Dans les courbes de la route, tourner à droite dans un large chemin légèrement descendant. La traversée de la Forêt du Sauvage se fait en conservant ce chemin principal jusqu'à une route.

(4) La suivre à gauche et laisser le chemin de gauche avant d'arriver aux Drions.

(5) Partir sur la droite, traverser tout droit en laissant une belle mare sur la gauche. Descendre le chemin situé au bout de cette voie de desserte. À la première maison, retrouver une voie partiellement goudronnée et la conserver afin de rejoindre la D955.

(6) Traverser avec **prudence** et tourner à droite. Conserver l'accotement de gauche. Traverser tout droit au croisement avec l'Allée des Sapins et le Chemin de Ronde. Retrouver le carrefour principal du village et traverser tout droit pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Les chemins empruntés sont parfois boueux. Après une période de fortes pluies, ils sont par endroits ravinés dans la traversée de la forêt. Des sources, mais pas d'eau potable.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°78 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Points de passages

- D/A Parking salle des fêtes**
N 47.695627° / E 3.258997° - alt. 320 m - km 0
- 1 Lavoir à impluvium**
N 47.693457° / E 3.261126° - alt. 303 m - km 0.57
- 2 Débouché sur un carrefour de 4 routes**
N 47.692695° / E 3.272365° - alt. 258 m - km 1.62
- 3 Virages en S et chemin creux sur la droite**
N 47.691586° / E 3.28502° - alt. 235 m - km 2.62
- 4 Débouché sur une route**
N 47.682717° / E 3.272263° - alt. 268 m - km 4.03
- 5 Les Drions**
N 47.679662° / E 3.268304° - alt. 286 m - km 4.53
- 6 Débouché sur la D955**
N 47.686653° / E 3.25691° - alt. 311 m - km 5.84
- D/A Parking salle des fêtes**
N 47.695627° / E 3.258997° - alt. 320 m - km 6.9

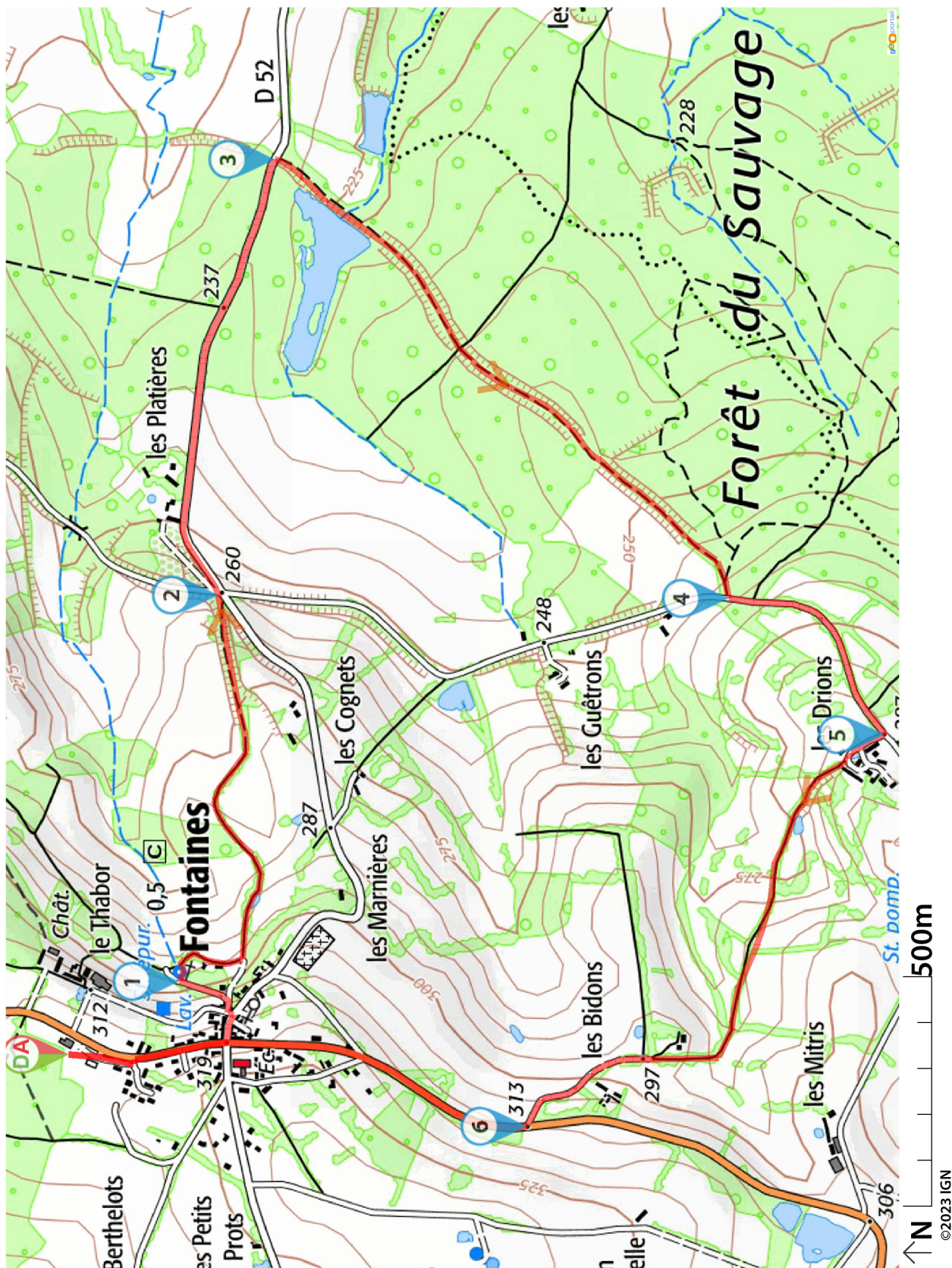
Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

En fin de parcours, entre les (3) et (4), des œuvres éphémères surgissent par endroits...

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-foret-du-sauvage/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

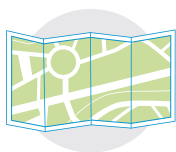
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



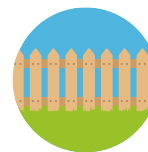
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.